

FFSA

CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

16^{ème} RALLYE

TOUT-TERRAIN

ORTHEZ-BEARN

29,30 et 31 juillet 2016



PROGRAMME – HORAIRES

4 JUILLET 2016	9H00	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
21 JUILLET 2016	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
25 JUILLET 2016	dès 8H30	Disponibilité des carnets d'itinéraire – CORAL CAFE, 10 place d'armes 64300 ORTHEZ
29 JUILLET 2016	16H - 19h30	Vérifications administratives – SALLE DES FETES DE STE SUZANNE
29 JUILLET 2016	16H30 – 20H	Vérifications techniques - Parking ccial LECLERC, route de Bayonne 64300 ORTHEZ
29 JUILLET 2016	17H	1ère réunion du Collège – salle Pierre SEILLANT à ORTHEZ
29 JUIILLET 2016	20H45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Au PC COURSE et PARC FERME
29 JUILLET 2016	20H30	Briefing concurrents – PARC FERME
30 JUILLET 2016	8H	Départ du rallye, sortie parc fermé
30 JUILLET 2016	16H43	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé
30 JUILLET 2016	20H	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape au PC et PARC FERME
31 JUILLET 2016	8H	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
31 JUILLET 2016	15H48	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé
31 JUILLET 2016		Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé de STE SUZANNE du dernier concurrent
31 JUILLET 2016	18H30	Remise des prix à la SALLE DES FETES de STE SUZANNE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise les 29/30/31 JUILLET 2016, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie ORTHEZ-BEARN en qualité d'organisateur technique, le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

16^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN D'ORTHEZ-BEARN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° ----- en date -----

Comité d'organisation :

Organisateur administratif : ASAC BASCO-BEARNAIS 1 Bd Aragon 64000 PAU

Président : Joël DO VALE

Secrétaire : OTECAR Denise 05 59 27 31 89

Organisateur technique : ECURIE ORTHEZ-BEARN

Président : DUMONT Jacques 06 86 04 25 57

Secrétaire : DENIS Guillaume 06 87 21 14 16

Secrétariat pendant le Rallye : PC salle Pierre SEILLANT 64300 ORTHEZ

Tel : Jacques DUMONT : 06 86 04 25 57 Maurice MELIANDE : 06 82 16 14 00

Permanence du rallye : jusqu'au 28 JUILLET : ASACBB 1 bd Aragon 64000 PAU

29 JUILLET : Vérifications STE SUZANNE : 06 08 68 39 56

30/31 JUILLET : PC salle Pierre SEILLANT : 05 59 67 22 41 / 06 08 68 39 56

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996	1009
Membre du collège	PONSOLLE	Nicolas	110980	1003
"	HOUSSAT- BORDENAVE	Bruno	35441	1003
"				
Directeur de course	HULOT	René-Jean	7288	1003
Directeur de course adjoint	LUCAS	Gilbert	12948	1422
Directeur de course adjoint / délégué ES	MONNIER	Sylvie	9968	1307
"	BEGARIE	Jean	2400	1003
Directeur de course ES	PAINVIN	Dominique	7706	1003
"	PERRIN	Eric	29996	1003
"	PELISSIE	Michel	147969	1003
"	SEMPERE	Philippe	167759	1003
Tricolore	MONNIER	Sylvain	9636	1307
OTT	ARANJO	Damien	14194	1003
Damier	DABADIE	Christine	7679	1003
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	COUSTE	Jean-Michel	13305	1003
"	FANGOUSE	Michel	6939	1003
"	DABADIE	Gérard	10602	1003
"	MAIRE-HEGUY	Jean-Marie	29577	1010

Chargé des relations avec les concurrents	CABRERO	Karine	139977	1003
“	VIGNERTE	Jean-Pierre	7647	1003
“	ROUX	Gilles	1482	1504
Responsable Parcs	VALIBOUZE	Patrick	170664	1003
Médecin responsable	COUTRY	Loïc		
Responsable classement	BOUGEOIS	Monique	132559	1004
“	DUCROCQ	Frederick	19399	1004
Chargé relation presse	MOULIA	Jean-François		

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 16^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Les challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine pilotes et copilotes
- Le championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- La coupe de France SSV TEAMS pilotes et copilotes

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications, avec leur heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives, **à respecter impérativement.**

Vérification administratives : le 29/07/2016 de 16h à 19h30

Lieu : Salle des Fêtes de Ste SUZANNE

Vérification techniques : le 29/07/2016 de 16h30 à 20h

Lieu : Parking cial LECLERC, rte de Bayonne 64300 ORTHEZ

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attendant)

Les vérifications finales seront effectuées : DUMONT AUTOMOBILES 1 rue St Gilles ORTHEZ

Taux horaire : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 16^{ème} rallye tout-terrain ORTHEZ-BEARN doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 21/07/15 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASAC BASCO-BEARNAIS
1 BD ARAGON 64000 PAU

TEL: 05 59 27 31 89 MAIL a.s.a.c.basco-bearnais@wanadoo.fr FAX : 05 59 27 61 69

3.1.10P

Le nombre d'engagé est fixé à : 90 voitures

3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **480 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**

Les équipages licenciés à l'ASAC BASCO BEARNAIS (pilote et copilote) **recevront de l'ASAC un chèque de 48 €** (10% de l'engagement) remis lors des vérifications administratives.

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de ECURIE ORTHEZ BEARN.

3.1.13P

Tous les droits d'engagements réglés par chèques, faisant l'objet d'une insuffisance de provision, feront systématiquement l'objet d'une demande de sanction à la FFSA. (Conforme à l'article 3.10 du code sportif international)

3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE** laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

1 SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise. A défaut, des pénalités de 30 secondes et de 200€ seront appliquées.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 16^{ème} RALLYE TOUT TERRAIN ORTHEZ BEARN représente un parcours total de 199.22 km, dont 82.61 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116.61 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 5	LOUBIENG NABETH	11.720 KM
ES 2 / 4 / 6	CASTETNER	7.660 KM
ES 7 / 9 / 11	STE SUZANNE	7.980 KM
ES 8 / 10 / 12	LANNEPLAA	11,510 KM

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu à partir du jeudi 28 JUILLET à 8h30.

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et Quads homologués sont autorisés. **Tous les véhicules possédant un volant et /ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits.**

Chaque équipage recevra avec la remise des road book deux autocollants « reconnaissances » et deux bracelets qu'il devra porter pendant toute la durée des reconnaissances. Seuls les possesseurs de bracelets seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués. **Fin des reconnaissances à 19H00.** Vitesse réduite, les chemins étant ouverts à toute circulation. Interdiction d'effectuer les reconnaissances à contresens. Des contrôles de vitesse et bruit seront effectués sur les liaisons.

L'E.S. LOUBIENG NABETH sera autorisée aux reconnaissances (y compris pédestres et VTT) UNIQUEMENT le vendredi 29 juillet de 8h30 à 14h30. En cas de non-respect le départ sera refusé aux équipages contrevenants (application de l'article 6.2.7 de la réglementation standard des rallyes)

Une reconnaissance en convoi se fera le Vendredi 29 JUILLET 2016 si les conditions météo le permettent. Départ à 09h00 Place du Foirail à ORTHEZ. Pneus adaptés obligatoires.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

7.1.8P

Le road book sera distribué à l'ouverture des reconnaissances, ainsi que les 2 bracelets pour pilotes/copilotes et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance. Disponible au CORAL CAFE, 10 place d'Armes 64300 ORTHEZ.

7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

7.2.11P

Les signes distinctifs des commissaires sont:

- commissaires : chasubles orange et badge indiquant la fonction

7.5.1P : Respect de la route de course

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

- 1^{ère} infraction : 30 secondes
- 2^{ème} infraction : exclusion + 200€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

En cas de dégâts volontaires constatés par le non-respect de ce paragraphe et dès la 1^{ère} infraction, le montant total des dommages causés (cultures, clôtures ou autres) sera répercuté à l'équipage concerné.

!!!! Les « cordes » et extérieurs de virage peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

7.6.11P : Portes

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA. Rappel de la règle 2014 :

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes doivent être fermées (hors Parc Fermé et Parc de regroupement – réglementation technique 281/1.8)

- 1^{ère} infraction : 5 secondes
- 2^{ème} infraction : 30 secondes
- 3^{ème} infraction : exclusion + 160€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.*

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1.1P

IMPORTANT : les montants indiqués pour les prix de GROUPES et de CLASSES sont établis sur la base de 80 partants. Le montant réel sera corrigé au prorata en fonction du nombre de partants réels (voir ci-dessous les tableaux pour 80 partants et pour 60 partants).

En plus de ces prix seront remis des « Primes Performances » ainsi qu'un prix « **LEGEND GROUP** » réservé aux voitures **T1A et T1B (2RM)** dont les passeports techniques ont été délivrés avant 2001 avec moteur en porte à faux et équipées de boîtes manuelles en H (**à indiquer sur le bulletin d'engagement**)

Primes d'arrivée sur la base de 80 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	180 €	145 €	110 €	80 €	75 €	65 €	55 €	45 €	755 €
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+et SSV)									
Si au moins 5 partants	410 €	320 €	225 €						3 820 €
Si au moins 10 partants				180 €	135 €				1 260 €
Si au moins 15 partants						100 €	75 €	45 €	880 €
<i>total arrivée + groupe</i>	590 €	465 €	335 €	260 €	210 €	165 €	130 €	90 €	
Classe	Nbre de classes	21							
Si au moins 3 partants	75 €								1 575 €
Si au moins 5 partants		40 €							840 €
Si au moins 7 partants			35 €						735 €
								Total	9 865 €
Legend Group et Primes Performances								Total	1 000 €
								Total primes	10 865 €

Primes d'arrivée sur la base de 60 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch	135 €	110 €	80 €	60 €	55 €	50 €	40 €	35 €	565 €	
Groupes (T1A - T1B - T2/T2B et T2B+ et SSV)										
Si au moins 5 partants	305 €	240 €	170 €						2 860 €	
Si au moins 10 partants				135 €	100 €				940 €	
Si au moins 15 partants						75 €	55 €	35 €	660 €	
<i>total arrivée + groupe</i>	440 €	350 €	250 €	195 €	155 €	125 €	95 €	70 €		
Classe	Nbre de classes	21								
Si au moins 3 partants	55 €								1 155 €	
Si au moins 5 partants		30 €							630 €	
Si au moins 7 partants			25 €						525 €	
									Total	7 335 €
Legend Group et Primes Performances									Total	1 000 €
									Total primes	8 335 €

Primes Performances scratch	25 ^{ème}	35 ^{ème}	45 ^{ème}	Avant dernier
ES 2 CASTETNER 1	100€			
ES 5 LOUBIENG NABETH 3		100 €		
ES 8 LANNEPLAA 1			100 €	
ES 11 STE SUZANNE 3				100 €

Primes LEGEND GROUP	1 ^{er} T1A	2 ^{ème} T1A	3 ^{ème} T1A
	150 €	100 €	50 €
	1 ^{er} T1B	2 ^{ème} T1B	3 ^{ème} T1B
	150 €	100 €	50 €

Les inscriptions en LEGEND GROUP sont à joindre au bulletin d'engagement pour pouvoir bénéficier des primes.

NOTA :

- Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour son non respect de la réglementation générale.
- Les prix arrivée scratch et groupes sont cumulables.
- Les prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée scratch et groupes
- Les PRIMES PERFORMANCES et « LEGEND GROUP » sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les prix de groupe ou de classe
- Les prix de PERFORMANCES seront remis même en cas d'abandon.
- Les prix en coupes non retirés lors de la remise des prix seront perdus si l'équipage n'est pas dûment représenté.
- Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

Les chèques en espèce seront envoyés par la poste après le rallye.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire du chèque. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.